



EDITO

Nos villages; aménagement, croissance et mobilité

Chères voisines et voisins,

Notre commune est une des rares sur le canton à conserver une vocation agricole. En effet, quasiment toute notre surface agricole est classée en SDA (surface d'assolement soumis au droit fédéral) ce qui rend improbable des déclassements en terrain constructible pour les années à venir.

Pour loger nos enfants et de nouveaux habitants sur la commune, il reste quelques parcelles constructibles dans les villages de Bardonnex et Landecy ainsi qu'une surface plus conséquente à La Croix-de-Rozon. A La Croix-de-Rozon justement, il est prévu des constructions importantes - à l'échelle de notre commune - qui ont fait l'objet d'un PLQ (plan localisé de quartier), c'est le PLQ de la Mûre qui se situe entre la route d'Annecy, la départementale française D1206 en retrait du restaurant Buffalo Grill. Celui-ci prévoit environ 200 logements. Par ailleurs, des projets sont en cours et devraient proposer pour les années à venir un total d'environ 40 logements dans les villages précités.

Le constat est clair, notre potentiel de nouveaux logements arrivera, à brève échéance, à son terme, et, si certains regretteront la limitation de notre capacité d'accueil, d'autres se réjouiront de garder des villages à taille humaine. Dans tous les cas, le fait de connaître - même de façon approximative - la taille future de notre population a pour avantage de faciliter la planification de nos infrastructures publiques.

D'autre part, l'activité déployée dans la zone de l'ancienne briqueterie est appelée à une expansion importante avec un aménagement environnementalement respectueux qui, à long terme, amènera des activités créatrices de richesse et d'emploi sur notre commune.

On peut se réjouir d'avoir à Bardonnex une croissance démographique modérée avec des activités économiques croissantes, cela ne peut être que positif pour notre qualité de vie et nos finances communales.

Reste le principal point d'attention, la mobilité. Notre commune reste un parent pauvre dans le maillage des transports publics et la mobilité douce. De plus, nous subissons les nuisances des passages de véhicules sur notre territoire qui ne sont pas en rapport avec nos capacités routières.

Concernant les transports publics, nous avons eu plusieurs entretiens avec les TPG et les services cantonaux. Les TPG ne pourront pas nous proposer de nouvelles solutions avant 2025, pour des questions budgétaires chez eux. En ce qui concerne la mobilité douce,

suite en page 2

- 40 ans du Club Sportif Féminin
- Bardonnex, un enjeu écologique pour le futur

p. 3
p. 4

suite de la page 1

nous participons, avec le canton et d'autres communes, à une grande étude sur Genève Sud, les éléments ressortant de cette dernière nous permettent d'exprimer un optimisme prudent quant à des aménagements supplémentaires, notamment une piste cyclable plus adaptée sur la route des Hospitaliers. Néanmoins, le calendrier et le financement doivent encore faire l'objet de discussions serrées...

Pour ce qui est du trafic routier - principalement aux heures de pointe - la commune est en train de formaliser des demandes auprès du canton pour la mise en place de mesures à l'essai afin de mitiger les nuisances dont nous souffrons tous.

Comme vous pouvez le constater, même si nous n'avons pas encore d'éléments concrets à vous proposer concernant la mobilité, les dossiers avancent et votre exécutif, soutenu par l'administration communale, ne tarit pas ses efforts pour mener les combats nécessaires à l'amélioration de notre qualité de vie.

Je me réjouis de pouvoir bientôt vous communiquer de bonnes nouvelles à ce sujet!

Très cordialement.

Conrad Creffield, adjoint

Comptes 2021 – Un résultat positif

Le budget de fonctionnement 2021 a été voté en date du 10 novembre 2020 et présentait Fr. 6'667'467.00 aux revenus et Fr. 6'663'107.00 aux charges, l'excédent de revenus présumé s'élevait ainsi à Fr. 4'360.00.

Les prévisions étaient, respectivement, en hausse de Fr. 54'670.00 sur les revenus et en hausse de Fr. 51'054.00 sur les charges par rapport au budget 2020.

Finalement, au bouclage, le compte de fonctionnement 2021 affiche Fr. 7'160'519.31 aux revenus et Fr. 6'343'804.66 aux charges, ce qui laisse apparaître un excédent de revenus de Fr. 816'714.65. Ce dernier est principalement constitué des correctifs d'impôts à la source des années précédentes et à la maîtrise des charges.

Dans les faits marquants de l'année 2021, la pandémie a encore été présente et n'a pas permis de reprendre complètement « une vie normale » ainsi, certaines dépenses n'ont pas été réalisées ce qui signifie pour la commune des charges en moins. En contrepartie, il y a

eu des dépenses non budgétisées en lien notamment au 1er référendum communal, celles-ci ont pu être absorbées dans les comptes sans faire l'objet d'une délibération idoine.

Cependant, si le référendum relatif à l'annulation de la transformation d'un terrain en herbe en terrain synthétique, au changement de l'éclairage et à l'assainissement du parking devait aboutir, l'Exécutif présentera une délibération pour couvrir les frais y relatifs, ceci permettra à la population d'avoir la vision sur le coût d'un référendum.

En conclusion, les comptes de l'année 2021 présentent un excellent résultat qui vient accroître la fortune de la commune. Au 31 décembre 2021, celle-ci se monte à un peu plus de 27 millions et permettra d'absorber des exercices qui pourraient se montrer déficitaires en raison des importants investissements à venir (construction de la nouvelle école en particulier) et des amortissements qui en découlent.

Béatrice Guex-Crosier, maire



Nouvelle école de Compesières

Vous n'avez pas pu assister à la présentation publique qui s'est tenue le mardi 31 mai dernier à 18h30 ? Des plans et la maquette du projet sont exposés dans le hall des locaux de la mairie jusqu'à la fin de l'été.

BRAVO !

À l'équipe féminine du FC Veyrier-Compesières qui a fait briller les couleurs du Compesières ainsi que celles de son partenaire Veyrier-Sports suite à l'obtention du titre de championnes FF-19 le 8 mai dernier.

Terrain synthétique à Compesières

Dans le cadre des travaux en cours, le mardi 21 juin dès 10h aura lieu, par hélicoptère, la mise en place des nouveaux mâts d'éclairages des terrains A et B.

Dimanche 28 août 2022 inauguration du terrain synthétique
- informations à venir.



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2022

Le Conseil municipal a ouvert un crédit d'investissement de CHF 95'000,- destiné à la réalisation de travaux sur le patrimoine arboré communal.

Le Conseil municipal a annulé la délibération votée par le conseil municipal le 8 février 2022 relative à un crédit de réalisation de CHF 2'710'000,- destiné à la trans-

formation d'un terrain de football en herbe en terrain synthétique avec éclairage, au remplacement de l'éclairage existant du terrain A, ainsi qu'à l'assainissement de la zone de parking adjacente

Séance du 10 mai 2022

Le Conseil municipal a approuvé le compte de résultat 2021 pour un montant de CHF 6'343'804.66

(dont à déduire les imputations internes de CHF 47'280.-, soit net CHF 6'296'524.66) aux charges et de CHF 7'160'519.31 (dont à déduire les imputations internes de CHF 47'280.-, soit net CHF 7'113'239.31) aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 816'714.65.

Il a également approuvé le compte des investissements 2021 pour un

montant de CHF 915'634.72 aux dépenses et de CHF 0.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 915'634.72 ainsi que le bilan totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 36'530'085.96.

Le Conseil municipal a approuvé le bilan et le compte pertes et profits 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex

et de l'Association de l'EMS Résidence de Drize.

Le Conseil municipal a ouvert un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 25'000,- destiné à la réfection partielle du chemin du Granger.

Ces délibérations sont soumises à délai référendaire jusqu'au 27 juin 2022.

Le Conseil municipal a élu les personnes suivantes au bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 :

M. Ginior Rana Zolana, président
Mme Myriam Boucris, vice-présidente
Mme Anne Antille, secrétaire.

Bardonnex, un enjeu écologique déterminant pour le futur

La disparition des abeilles, et plus largement des pollinisateurs sauvages, est une problématique planétaire qui pourrait mettre en danger l'humanité. Entre 60 et 90% des plantes sauvages ont besoin des insectes pollinisateurs pour se reproduire. Les populations d'abeilles domestiques ont chuté de 25 % en Europe entre 1985 et 2005, et ces derniers hivers, la mortalité de ces populations était de 20 % en moyenne en Europe.

C'est dans ce cadre que la commune de Bardonnex a choisi d'agir en faveur de la biodiversité et d'apporter des solutions simples et innovantes en participant à la réintroduction de colonies d'abeilles domestiques sur sa commune.

Ainsi, un rucher communal de dix ruches a été aménagé en favorisant aussi la biodiversité et les pollinisateurs sauvages. Les ruches seront supervisées par Bees4you, entreprise spécialisée dans le développement durable (bees4you.ch). L'inauguration du site le 30 avril dernier a permis aux habitants de découvrir un magnifique espace aménagé à proximité du verger communal. Disposé et entouré d'une grande haie mellifère protectrice comprenant des essences de framboisiers, cassis, groseilles, troène, if, cornouiller, sorbier, charmille, etc., le rucher contient tout ce dont les insectes raffolent pour le maintien d'un écosystème favorable à la pollinisation.

Cet enjeu permet également de favoriser le tissu local et économique en développant de futurs partenariats

avec les entreprises (investissement des entreprises pour la biodiversité sur la commune) avec possibilité préférentielle de parrainer des ruches sur ce rucher, ainsi que de développer



l'opportunité de créer du lien entre les agriculteurs et les apiculteurs pour discuter des alternatives aux traitements et des sources de nourriture pour les insectes pollinisateurs (engrais verts).

Ce magnifique challenge permet aussi de sensibiliser les enfants, la future génération, à ce fragile équilibre qu'est la nature. Ce support pédagogique vivant représenté par un rucher permet une approche extraordinaire sur la biodiversité, la production de miel, l'alerte sur la chute des pollinisateurs sauvages. En partenariat avec l'école communale non loin du rucher, des ateliers de sensibilisation seront prochainement mis sur pieds pour et avec les enfants de la commune.

Il est urgent d'agir pour protéger les pollinisateurs et la commune de Bardonnex s'y engage !

Le discret retour de la Huppe fasciée à Genève.

Avez-vous déjà observé la Huppe fasciée cette année ? Si oui, dites-le-nous !

La Huppe fasciée est un oiseau aux couleurs fauves, aux ailes bariolées de noir et de blanc, qui arbore une huppe et un grand bec courbé pour chasser les invertébrés au sol. Cette espèce migratrice au long cours passe l'hiver en Afrique et s'observe dans nos régions de mars à septembre. Elle niche dans des cavités de Pic vert ou de vieux murs et se reproduit aussi volontiers dans des nichoirs artificiels.

La Huppe est une des 50 espèces d'oiseaux considérées comme prioritaires pour des programmes de protection spécifiques au niveau national. Elle figure également sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Suisse.

Autrefois commune dans le canton de Genève, la Huppe fasciée a fortement décliné depuis les années 1960. Aucune nidification certaine n'a été détectée lors des relevés des Atlas cantonaux des années 1977-1981 et 1990-2001. Puis, il y a 15 ans, elle a fait son retour ! Des cas avérés de reproduction ont été recensés dès 2006. Par rapport à la fin du siècle passé, elle profite certainement de ressources alimentaires à nouveau plus abondantes, grâce notamment à l'évolution positive de certaines pratiques agricoles (par exemple la réduction des traitements et l'enherbement des vignes).

En 2011, le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG) et ses partenaires (agriculteurs, propriétaires fonciers, Canton) ont lancé un projet en faveur de cette espèce, dont les buts sont de dénombrer la population nicheuse du canton et de favoriser son



augmentation. Pour mener à bien ce projet, le GOBG compte beaucoup sur les observations saisies sur les bases de données naturalistes www.ornitho.ch et www.faugeneve.ch, ou simplement sur les informations que des tiers voudront bien transmettre (jeremy.gremion@gobg.ch). On ne peut protéger que ce que l'on connaît ! En cas de transmission, la date et l'emplacement exacts sont des informations précieuses, ainsi que le comportement observé (par exemple individu en train de se nourrir au sol, poursuite de deux individus en vol, oiseau chanteur, etc.).

Pour se nourrir, la Huppe apprécie les terrains enherbés relativement ras tels que vignes, jardins, bords de chemins naturels, etc. Ainsi, vous avez peut-être une chance de l'observer au sol dans votre jardin ou lors d'une promenade en campagne. Son chant, un doux « oup-oup-oup », est également caractéristique.

Les suivis des dernières années et celui fait sur les nichoirs du Mandement démontrent très clairement une augmentation de la population nicheuse. Deux autres bastions de l'espèce, moins peuplés et moins connus, sont situés en Champagne (région de Soral) et entre Arve et Lac (région de Meinier, Choulex, Vandoeuvres et Puplinge).

Vous trouverez plus d'informations sur le programme de suivi et conservation de cette espèce emblématique sur le site internet de l'Association www.gobg.ch.

Les seniors en goguette à Granges-Paccot !

Après 2 années de disette dues au Covid, les seniors se sont embarqués en car, le 27 avril dernier, en direction de Granges-Paccot.

Départ dans une bonne ambiance et arrêt café-croissant fort apprécié au Restoroute de Gruyère où 20 vaches grandeur nature et décorées par des artistes régionaux nous attendaient ! En effet le concept de la Poya des artistes est le fruit de la rencontre de l'art et de la tradition du pays de Fribourg.

Puis en route pour Granges-Paccot. A notre arrivée, il est 11 heures, le chef de gare nous donne notre ticket et annonce l'arrivée du train ! Après un petit film explicatif, voici le départ...d'une belle histoire devenue réalité grâce à la volonté de son concepteur, Marc Antiglio. Nous voici partis pour un grand voyage en miniature à découvrir en mode jour ou nuit : une maquette de 610m2 sur 3 étages et 2045 m de voies ferrées ! Magique !!!



Mais l'estomac commence à gargouiller et nous voici rapidement au Café de Grandfey. Après un apéritif très attendu, repas fribourgeois : jambon à la Borne, pommes-de-terre et chou-blanc avec glace et, bien sûr, meringue traditionnelle à la crème pour le dessert... le tout arrosé de vins fribourgeois !

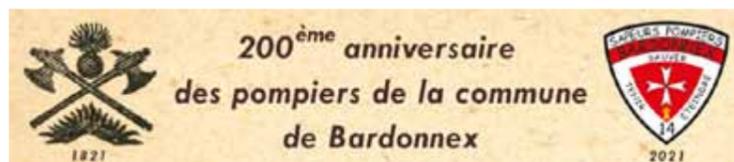
Petite balade optionnelle sur le viaduc de Grandfey situé à quelques pas du Café. Ce viaduc est situé sur la ligne de chemins de fer Berne-Lausanne et est l'un des plus grands ponts de Suisse. Le passage piéton est conservé sur le dessus des grandes arches, sous la voie de chemin de fer ! Magnifique !

Cette journée, déjà bien remplie, se termine par une « petite » marche pour visiter l'Ermitage de la Madeleine situé à Räsch près de Düdingen ; il a été creusé dans la falaise par 2 ermites à la fin du XVIIème siècle. Les grottes consistent en différentes salles ainsi qu'une chapelle avec un clocher, le tout surplombant le lac de Schiffenen. L'Ermitage est propriété de la paroisse de Düdingen qui l'entretient et gère les visites.

Et voilà ! toutes les bonnes choses ont une fin, il est l'heure du retour ! Alors, à l'année prochaine pour une autre belle balade !

Une intervention rocambolesque au Château de Compesières

En cette nuit du 9 avril 1993, à 23h45, je reçois un appel téléphonique du Curé de la paroisse, Pierre Trabichet, affolé : « Michel, Michel, il y a un cercueil qui brûle dans la crypte ».



La crypte communale se situe dans l'aile Est du château. Son accès est sinistre à partir du soir.

Au-dessus de celle-ci, Pierre dort, lorsqu'il est incommodé par de la fumée qui traverse le plancher de sa chambre.

Aussitôt je me rends sur les lieux. Il fait mauvais temps, il pleut, la nuit est noire et fraîche.

L'éclairage local ne fonctionne plus, c'est donc à la lampe de poche qu'il faut intervenir.

Dans un premier temps, Pierre à l'aide d'un seau à champagne, rempli d'eau, a réussi à éteindre les flammes. Mais le feu couve toujours et pour l'éteindre définitivement il faudrait utiliser beaucoup d'eau, chose impossible à faire sans « noyer » la dépouille.

Nous téléphonons aux Pompes Funèbres Générales. Son représentant arrive stressé. Il a de la peine à trouver une solution, faute de personnel, pour transférer le corps dans un nouveau cercueil. Il demande aussi un constat de police pour s'éviter des ennuis par la suite.

Deux gendarmes du poste de police d'Onex arrivent, ils sont nerveux, suite à plusieurs interventions agitées qu'ils ont dû régler auprès de personnes excitées.

Ils décident alors de faire venir leur collègue du Service d'Identité Judiciaire.

Tout en surveillant l'évolution du foyer, j'ouvre la salle paroissiale juste à côté du château pour réchauffer toutes les personnes alertées. Dans

ma tête je cherche toujours l'endroit où se situe le tableau électrique du bâtiment, car c'est la combustion de la couverture réfrigérante, posée sur le cercueil, qui a fait sauter un fusible.

Après plus d'une heure d'attente, toujours dans la nuit, un nouveau cercueil arrive, les gendarmes nous aident à faire le changement et je peux enfin éteindre définitivement avec un tuyau de jardin, le bois encore fumant.

Tout à coup, une lumière brille dans mon esprit, je me souviens enfin où se trouvent les fusibles du château et je peux, bien tardivement, rétablir l'éclairage.

Durée de l'intervention 1h30.

A ma connaissance, car n'ayant jamais reçu de rapport de quiconque, l'origine du sinistre a été la suivante : le matin, un membre de la famille est venu allumer des bougies, disposées au pied du cercueil sur des bougeoirs en plastique, sans aucune surveillance le reste de la journée. Les bougeoirs se sont finalement déformés et ont basculé avec le dernier bout de bougie, propageant ainsi le feu au capitonnage.

De retour à la maison, après cette nuit mouvementée et lugubre, me sont revenues à l'esprit plusieurs scènes du film «Les Oiseaux» d'Alfred Hitchcock, avant de pouvoir m'endormir.

Par la suite, la famille m'a témoigné sa reconnaissance pour l'excellente gestion de cette intervention, bien particulière.

Michel Gaud, Capitaine

Comité d'organisation du 200ème anniversaire de la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex
200@pompiers-bardonnex.ch



Agis
association genevoise
d'intégration sociale
agis-ge.ch

Devenez bénévoles à l'Agis

Faire du bénévolat à l'AGIS c'est favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'intégration des personnes en situation de handicap dans un contexte de loisirs, accompagnées exclusivement par des personnes bénévoles.

Depuis 35 ans, les objectifs poursuivis sont :

- Favoriser les liens entre bénévoles et personnes en situation de handicap
- Soutenir l'équilibre familial en déchargeant les parents
- Améliorer la qualité de vie
- Encourager l'entraide et le partage entre citoyens

Vous avez plus de 18 ans, vous êtes sensible au domaine du handicap et vous êtes disponible au moins une fois par mois... Rejoignez-nous ! Formation assurée.

AGIS Association Genevoise d'Intégration Sociale

T 022 827 85 50

Mail : info@agis-ge.ch

www.agis-ge.ch

Eglise protestante de Genève

Paroisse protestante de Plan-les-Ouates,
Perly-Certoux, Bardonnex



REGION SALEVE

Secrétariat de la paroisse ouvert :

Mardi : de 9h30 à 11h30 Vendredi : de 14h00 à 17h00

022 771 15 43

Deux soirées d'été pour le plaisir

• ...de marcher et manger ensemble le jeudi 7 juillet :

Balade de Lucinges (env 1h30).

Buffet canadien, grillades dès 18h chez Christine von Aarburg
(079 602 80 82) 1531, rte des Chemenouds à
F-74380 Cranves-Sales

Rendez-vous à 15h30 au temple de Plan-les-Ouates
ou 16h30 sur place.

Possible de rejoindre pour l'apéro dès 18h

• ... de jouer, manger et chanter ensemble le jeudi 25 août

C'est la traditionnelle Steiger Party

Apéro, buffet canadien, grillades
dès 18h chez Judith et Charles à Landecy
(En cas de pluie, au Pavillon de la paroisse)
Pétanque pour tous dès 16h30 à Bardonnex.

Renseignements et inscriptions au 079 602 80 82

• **Le Nouveau Mardi Coin café**

Tous les mardis (sauf vacances) de 9h à 11h

• **Cultes de l'été**

Dimanches 3 juillet, 24 juillet, 14 août et 28 août
au temple de Plan-les-Ouates à 10h.

Taille des haies et des arbres

Depuis quelques années, il n'existe plus de date limite pour la taille des haies et des arbres bordant les chaussées, la hauteur et l'ampleur de ces derniers devant répondre aux exigences tout au long de l'année. En effet, les dispositions légales en vigueur dans notre canton stipulent, par les articles 70 et 76 de la loi sur les routes, ceci :

Art. 70 Murs et clôtures

1 Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Le département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu'à 1,20 m du bord d'une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation.

2 Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies.

Art. 76 Taille des arbres et haies

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l'article 70 et ne pas empiéter sur la voie publique.

Tondeuses à gazon et autres machines de jardin.

Conformément à l'article 10b du Règlement genevois sur la tranquillité publique (F 3 10.03), nous vous rappelons qu'il est formellement interdit d'utiliser toute machine de jardin, équipée d'un moteur à explosion, de 20h00 à 8h00, du lundi au samedi, et totalement les dimanches et jours fériés.

Nous remercions les personnes utilisant des tondeuses à gazon électriques ou des machines électriques à souffler les feuilles de bien vouloir également se conformer à ce règlement.

Nous vous remercions de porter une attention particulière au fait que l'utilisation de machines à souffler les feuilles n'est autorisée que durant la période allant du 1er octobre au 31 janvier. Les entreprises qui entretiennent vos jardins sont également concernées par cette réglementation.

Dans la mesure du possible, la commune vous recommande de ne pas tailler votre haie, ni élaguer vos arbres avant fin juillet afin d'éviter de déranger les couvées de rouge-gorge, merle noir ou pinson dont les derniers oisillons quittent le nid vers fin juillet.

à retenir...

Écopoint de Fémé

Nous vous rappelons que seuls les déchets illustrés ci-dessous peuvent être déposés à la déchetterie de Fémé, route de Fémé 31, entre les villages de Charrot et de Landecy.



TOUT DEPOT HORS DES BENNES EST STRICTEMENT INTERDIT

Écopoints et points de récupération

A Croix-de-Rozon :

Chemin d'Archamps, Bossenzaz : verre, papier, PET, déchets organiques, alu et fer blanc.

Route des Hospitaliers :

ordures ménagères, déchets organiques, verre, papier, alu et fer blanc, PET, piles et capsules de café.

A Charrot :

Stade Alfred-Comoli :

ordures ménagères, déchets organiques, verre, papier, alu et fer blanc, PET, piles et capsules de café.

3 Points de récupération aux extrémités et au coeur du village.

A Compesières, au hangar :

ordures ménagères, verre, papier, déchets organiques, PET, alu et fer blanc.



Levée des ordures ménagères Le mardi et le vendredi.



A Charrot, uniquement le mardi.

Prochaines levées des encombrants en 2022



2 juillet 5 novembre
17 septembre

Sont exclus des ramassages de ferraille et objets encombrants :

1. les voitures,
2. les matériaux de construction tels que briques de construction, les déchets de ciment, gravats, etc,
3. les fûts pleins d'huile usée (les fûts vides sont pris),
4. les déchets industriels des entreprises

RAPPEL : Tous les matelas, canapés, divans et fauteuils doivent être hermétiquement emballés avant leur dépôt, la veille des levées des encombrants, aux emplacements habituels. Sacs en vente à la mairie.

Levée du verre En porte à porte, dernier mardi du mois.



N'oubliez pas d'enlever les bouchons des bouteilles et les couvercles des bocaux.

Levée des déchets verts et Biodéchets



Chaque lundi en porte-à-porte

Levée du papier
En porte à porte,
deuxième et dernier mardi du mois.
Attention, à Charrot, uniquement le dernier mardi du mois



3 Espaces Récupération :
Châtillon - La Praille -
Les Chênats



HORAIRES pour tous les ESREC :
Châtillon - La Praille - Les Chênats
Horaires standard (mars à octobre)

- Lundi : fermé
- Mardi au vendredi : de 15h à 19h
- Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h

Horaires d'hiver (novembre à février)

- Lundi : fermé
- Mardi au vendredi : de 14h à 17h
- Samedi, dimanche et fériés : de 10 h à 17 h

Pensez-y,
Pensez tri!!
Pour toute information complémentaire, Info-service



Info-Service
022 546 76 00

www.ge.ch/comment-trier-ses-dechets

Besoin d'infos plus détaillées sur les ESREC, les déchets ou l'environnement ?

Bibliobus 2022 (jeudi)

9 juin 27 octobre
7 juillet 24 novembre
1er septembre 22 décembre
29 septembre

Sécurité

Patrouille de surveillance
GPA: 0844 10 53 30

Police municipale
de Plan-les-Ouates:
022 884 64 50

Poste de police
de Carouge:
022 427 66 10

MAIRIE DE BARDONNEX

COMMANDERIE DE COMPESIÈRES

99 ROUTE DE CUGNY

1257 COMPESIÈRES

TÉL.: 022 721 02 20

FAX: 022 721 02 29

info@bardonnex.ch
www.bardonnex.ch

LA MAIRIE EST OUVERTE

LU DE 8H00 À 12H00 ET DE 15H00 À 18H30

MA DE 8H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 18H30

ME DE 7H30 À 12H30

JE DE 7H30 À 12H30

VE DE 8H00 À 12H00

NO 101 JUIN 2022

1150 EXEMPLAIRES

JOURNAL IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ.

EDITEUR: MAIRIE DE BARDONNEX

IMPRESSION: MAIRIE DE BARDONNEX

GRAPHISME: WWW.BACCUP.CH